

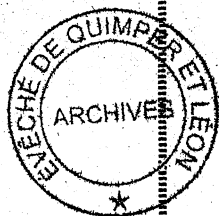
NUMÉRO SPÉCIAL DE NOËL

3^e Année - N° 34



Novembre-Décembre 1938

Bretoned



ar

C'hreiste

BULLETIN MENSUEL

DE LA

Colonie Bretonne de Dordogne et du Sud-Ouest

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

au 24, Boulevard de Vésone, PÉRIGUEUX

DIRECTEUR :

Abbé MÉVELLEC

AUMONIER DES BRETONS

Téléph. 11.34

C, C Bordeaux 49.482

Prix de l'Abonnement : **10** fr.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

Articles de Ménage
et Agricoles

BONNET Frères

4, Rue Taillefer

Henri Esders

DE PARIS

18, Rue des Mobiles-de-Coulmiers

PÉRIGUEUX

Vêtements

pour Hommes
Jeunes Gens
et Enfants

CHARBONS

HERMENT Tél. 161

E. ROUX Suc

Ancien collaborateur

25, Rue Louis Mie - PÉRIGUEUX

QUALITÉ, POIDS

Prix spéciaux à partir de 1000 k

Spécialités de VINS BLANCS
de Monbazillac
et Bergerac

J. PAUZAT

BERGERAC (Dordogne)

AUTOMOBILES

SIMCA-FIAT • HOTCHKISS

E. FEUILLADE

88, rue Paul-Bert, PÉRIGUEUX, Tél. 683

Grand choix de véhicules
d'OCCASION toutes marques

QUINCAILLERIE

PRADIER - LESTANG

Rue de Bordeaux

PÉRIGUEUX

CABINET DENTAIRE

Maurice ROUMY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

CONSULTATIONS :

Périgueux, 4 bis, Rue Limogeanne,
2, Rue de la Miséricorde, de 9 h. à midi
et de 2 h. à 7 h.

Rouffignac, tous les dimanches
de midi à 4 h.

Lisle, tous les mardis, de midi à 4 h.

Le Buisson, tous les vendredis, de
9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Savignac-les-Eglises, tous les
lundis, de 9 h. à midi

CHAUFFAGE CENTRAL

Fumisterie = Marbrerie
Installations Sanitaires

SARTORI 5, rue du IV-Septembre
PÉRIGUEUX

Téléphone 2.13

FABRIQUE DE VANNERIE

CHABRELIE Frères

10, Rue du IV-Septembre - Périgueux

Téléphone 6.28

Echelles et Meubles en bois blanc

P. LASSÈRE

BONNETERIE

BLANC

PÉRIGUEUX

HOTEL FÉNELON

A. PASSERIEUX

Cuisine

Périgourdine

PRIX MODÉRÉS

Rendez-vous des Bretons

MEILLEURS VŒUX

DE

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

à tous les lecteurs de **Bretoned**
ar **C'hreiste**, à tous les membres
de **l'Union Bretonne**, à tous les
collaborateurs et à tous les bienfai-
teurs de l'œuvre des Bretons.

Une formule qui s'éteint ?...

Il y a quatre ans exactement, Décembre 1934, après le départ en Bretagne du très regretté aumônier Monsieur l'abbé Lanchès s'est posée devant le responsable actuel de la colonie bretonne du Périgord le problème du travail au service des émigrés.

Plusieurs solutions s'étaient présentées à son esprit, entre lesquelles il a fallu choisir celle qui convenait le mieux au tempérament de l'aumônier et aux besoins d'une catégorie sociale de paysans terminant pour la plupart une expérience laborieuse de dix ans sur un terrain qui n'était pas le leur.

La nouvelle formule d'action est arrivée à son plein développement en Mars 1937 dans ce premier congrès breton du Sud Ouest où la politique générale de l'œuvre des émigrés a été solennellement définie.

Elle se résume dans ce grand principe. Sauver l'œuvre en accroissant :

- 1° Son terrain d'action,
- 2° Le nombre de ses collaborateurs,
- 3° Le niveau de ses ressources,
- 4° La fréquence de ses manifestations de vitalité.

C'est en vertu de ce principe que :

1° La prospection et la visite des familles a été étendue à six départements.

2° Qu'une organisation de 100 commissaires de quartier a été lancée sur tout le Sud-Ouest, qu'une cinquantaine de centre d'intérêt et de réunion ont été

créées, que deux grands blocs d'émigrés ont été équipés, celui du Périgord et de l'Agenais et centrés sur Bergerac à l'occasion des réunions de Comité et des Congrès.

3° Que la colonie a fourni un supplément de ressources à l'aumônier par des cotisations, soit au Bulletin, soit à l'Union Bretonne, par des offrandes particulières et par la création de sources extraordinaires de revenus : Séances théâtrales et stands d'exposition.

4° Que le nombre des pardons et des réunions de propagande bretonne ne se compte plus.

La formule de développement de l'œuvre peut se critiquer et peut surtout se corriger. Il reste tout de même une chose acquise, c'est qu'à sa faveur l'aumônier des Bretons est aujourd'hui présent dans 400 paroisses de Guyenne et Gascogne, soit par son journal, soit par son auto, soit par ses réunions, pour y proposer à toutes les familles de bonne volonté les bienfaits de l'idéal chrétien, de la culture bretonne, les services de son office de renseignements, de défense et de soutien des intérêts des émigrés.

Il n'a pas toujours réussi à faire admettre son plan à ceux-là qui en étaient les bénéficiaires. Son dévouement a été suspecté ici et son travail a été saboté là. La soutane a fait peur à Pierre, l'effort qu'il demandait aux uns et aux autres a été considéré par Paul comme un impôt injustifié et nous en connaissons qui considéreraient facilement comme une atteinte à leur indépendance et à leur dignité le seul fait de paraître guidé et mis en mouvement par un prêtre même mandaté par l'épiscopat et les Syndicats de Bretagne.

Maintenant cette formule sera-t-elle continuée ? C'est un nouveau problème qui se pose et que l'aumônier ne peut trancher de lui-même.

CULTIVATEURS

Employez le NITROVILAIN

Merveilleux pour : PATURES, TABAC, BLÉS

Recommandé pour récoltes servant de nourriture aux bêtes.

— Rend toujours ses Clients satisfaits —

A. VILAIN Père & Fils - EMMERIN (Nord)

Les temps sont durs. Depuis Décembre 1937 les dépenses de l'œuvre avaient augmenté d'un tiers sur plusieurs chapitres jusqu'aux décrets-lois, et ceux-ci n'ont fait que commencer à porter leurs fruits sur la terre d'une France ruinée dans ses finances et atteinte dans son prestige national.

Nous n'avons pas l'intention d'augmenter ni les tarifs de l'abonnement au journal, ni le taux des cotisations, ni de demander un effort de plus que par le passé à la Colonie.

Alors, il faudra diminuer la voilure du bateau et prendre un ris devant l'orage qui s'annonce. Il faudra se restreindre. Dans quelles conditions ?

Le Comité directeur de la Colonie réuni à Bergerac, dans le courant de janvier, s'emploiera à le définir.

En attendant, nous nous permettons de consulter l'opinion par le moyen du mandat-carte que, pour la plupart, vous trouverez glissé dans ce numéro.

De deux choses l'une : ou vous avez déjà réglé vos cotisations pour 1938, à savoir 10 francs le bulletin et 10 francs l'Union Bretonne ; dans ce cas, la formule du mandat est à faire valoir l'année prochaine en janvier ;

ou bien vous ne les avez pas réglées ; en ce cas, si vous voulez faire votre devoir, n'hésitez pas à remplir le mandat-carte et à l'adresser au 24, Boulevard de Vésone ; si vous ne vous découvrez aucune obligation à l'égard de l'œuvre des Bretons, n'ayez aucun scrupule de le déchirer et de le jeter au feu.

Notre œuvre n'a aucun caractère d'obligation ; c'est un grand acte de confiance dans la générosité et la droiture des émigrés. Elle a marché pendant quatre ans sur ce pied et, jusqu'à contre-ordre, elle pense garder cette position...

*
**

Pour tout résumer : Que la formule de développement et de grosse activité soit maintenue, supprimée ou corrigée, elle aura donné pendant quatre ans de gros résultats et permis de grandes choses. Si c'est un feu qui doit s'éteindre, ses dernières lueurs auront éclairé, le 27 novembre, deux actes dans lesquels se sont manifestés la force et la ténacité du mouvement d'union bretonne :

l'affiliation du Syndicat professionnel des Bretons du Périgord-Agenais avec siège social à Miramont-de-

Guyenne à l'Office Central de Landerneau lors de l'Assemblée annuelle à Scaer des Syndicats du Finistère et des Côtes-du-Nord et les fêtes données à Bergerac et Périgueux en l'honneur du Commandant Bernicot sur son yacht *Anaïta* dans la ville de Cyrano.

BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE

Spécialité : Les Châtaignes de Périgueux

M^{ON} MARCHAL & PAUTET

SALON DE THÉ
GLACES PORTATIVES
Exposition internationale
de Paris 1937
Diplôme et Médaille d'Or
Félicitations du Jury

9, Place de la Mairie, 9

PÉRIGUEUX



TÉL. 230 — R. C. 9.328
C/C Post. Bordeaux 54.774

LES BRETONS FÊTENT

le retour du Commandant BERNICOT A BERGERAC

selon La Petite Gironde :

Le dimanche 27 novembre, Bergerac a reçu et fêté le commandant Bernicot, fils d'un pilote breton, qui est définitivement devenu notre compatriote, puisqu'il s'est retiré dans le canton, dans sa propriété du Bignac, commune de Saint-Nexans.

Après une longue carrière effectuée à la Compagnie Transatlantique comme capitaine au long cours, le commandant, atteint de la nostalgie de la mer, seul à bord d'un petit côtre : l'« Anaïta » a effectué en deux ans le tour du monde. Cet exploit lui a valu, à juste titre, une réputation de hardi navigateur.

A midi, le matin, à 9 h. 30, au port de notre ville, le petit bateau, amarré au quai Salvette, a reçu la visite de MM. Borderie, sous-préfet ; Moulinier, maire ; Teyssandier, premier adjoint, et plusieurs membres de la municipalité ; de M. Gaciès, commissaire de police ; MM. Lorec, Le Priol et les membres de la colonie bretonne.

Un cortège s'est formé. Précédé des étendards bretons, il s'est rendu au Syndicat d'initiative, qui offrait



Madame CUEFF

au commandant et à Mme Bernicot, un vin d'honneur servi par le maître réputé Maury. On remarquait la présence du commandant Hugla, secrétaire général ; capitaine Duraut, M. Moulinier et les membres du S. I.

Le Commandant Hugla, remplaçant le président, M. le docteur Simounet, empêché, souhaite la bienvenue au commandant et lui dit combien la population est heureuse de le recevoir. Il lui déclara que eux qui ne connaissent pas les grandes solitudes, ne peuvent sentir cet appel du silence en face de la nature et de soi-même. Vous êtes le frère de M. de Foucauld, puisque vous avez parcouru ce grand Sahara mouvant

qu'est l'océan sans fin. Vive la Bretagne, et pour que notre belle marine vive, vivent les Bretons !

Le commandant Bernicot, très ému, apprécie l'honneur dont il est l'objet pour la deuxième fois à Bergerac, ainsi que l'hommage rendu à la Bretagne.

Le banquet superbement servi par le maître Lestang, est présidé par M. Borderie, sous-préfet. On y remarque : le commandant Bernicot, MM. Lorec, Le Priol, de Guébriant, Le Bourdounec, président des Bugale-Breiz. De beaux chants bretons exécutés par Mme, Mlle et M. Cueff, animent le repas.

A l'heure des discours, M. Lorec remercie M. le Sous-Préfet, le S. I., la presse et le commandant, qui vient d'être nommé président d'honneur de l'Union bretonne du Sud-Ouest.

M. Moulinier du S. I. félicite le commandant et lit avec art les vers suivants de Mme Ranson :

A Monsieur le Commandant Bernicot.

LES LONG-COURRIERS

Où sont les blancs voiliers qui, jadis, sur les mers,
Toutes ailes dehors, volaient vers les conquêtes ?
Où sont les grands oiseaux qui malgré les tempêtes,
Sans se lasser jamais, parcouraient l'Univers ?
Parure des flots bleus, hardis lutins des houles,
Long-courriers dédaigneux des sillons et des foules,
Vous portiez tant d'audace et d'ardeur et de foi,
Que sur les Océans le Marin était Roi !
Son cœur se grandissait de l'Espace et des luttes ;
Rien ne valait pour lui les poignantes minutes,
Faites d'Immensité, d'Inconnu, de Combat,
De cette vie austère aux floraisons de rêve,
Dont les appels se font entendre sur la grève,
Dans la brise qui passe et le flot qui s'ébat.
Et quand un capitaine, au seuil de sa retraite,
Voyait appareiller son compagnon d'antan,
L'âge qui le courbait lui laissait cependant,
Un cœur toujours vibrant de tendresse secrète,
Et sa pensée, ainsi qu'un oiseau migrateur,
Aux vergues des huniers, voguait vers d'autres rives,
Dans le souffle élargi d'un vent évocateur.
O marins au long cours : en vos âmes captives,
Des aurores du Nord et des nuits d'Orient,
Une flamme couvait, constante, sous la brume,

Qui descend sur les fronts comme un flot d'amertume,
Quand les ans font sentir leur froid humiliant.
Vous alliez chaque jour interroger les nues,
Et voir se profiler à l'horizon des soirs
De quelque fier trois-mâts les formes bien connues,
Que vos yeux détaillaient des haubans aux bossoirs.
Et ce qui vous frappait de tristesse infinie,
Ce n'était pas le chant des drisses et des focs
En manœuvre d'adieu ; ni sur le pont le choc
Des filins ; mais c'était la muette agonie
Du grand oiseau trop las pour reprendre l'essor,
Et c'étaient dans le port ses ailes repliées,
Qui contenaient pour vous tant d'heures oubliées,
Que vous-même mouriez lentement de leur mort !
Les voiliers ne sont plus ; mais leur âme intrépide
Reste entière et vivante, et ne veut pas déchoir.
Et nous la saluons en vous ici ce soir,
Héros des océans dont le cœur impavide
Brave les ouragans sur des coques de noix,
Et dont la modestie élève encor l'exploit !

M. Borderie, sous-préfet, apporte au commandant les félicitations officielles du gouvernement. Il est fier de pouvoir rendre hommage à un homme, qui a fait le tour du monde que l'on sait, pour sa satisfaction personnelle, sans en retirer profit et gloire.

L'abbé Mevellec, aumônier des Bretons prononce une délicate allocution et remet une canne d'honneur « un pen-bas » à M. Bernicot.

Le commandant, très ému, remercie et déclare qu'il unit dans une même affection Bergeracois et Bretons. Sa canne d'honneur lui sera un précieux secours pour sa vieillesse.

Le banquet, empreint d'une cordialité et d'une animation toute fraternelle, se termina par le chant national bretons : « Bro goz, ma Zadou ».

Meubles MAURY

Maison fondée en 1889

ANDRÉ & RAYMOND
successeurs

MEUBLES
Modernes et Styles

TAPISSERIE - LITERIE
DÉCORATION

1, Rue Taillefer et Rue Chancelier-de-l'Hôpital

PÉRIGUEUX

TÉLÉPH. 11.44 — R. C. 9330
DEVIS SUR DEMANDE

Au théâtre : à 15 h. 30, salle des ouvriers, avait lieu une séance récréative, qui débuta par une conférence de M. de Guébriant sur l'expédition française effectuée en 1936 1937 dans le bassin du Haut-Amazone. Le ministère de l'éducation nationale avait organisé une mission, qui avait pour chef M. Berfrand Flornoy et se composait d'un cinéaste, M. Fred Matter, et du conférencier lui-même.

Il trace l'itinéraire suivi. Les modes de locomotion consistaient en marches à pied ou transport en pirogues. Par projections lumineuses intéressant l'auditoire au plus haut degré, il souligna les difficultés éprouvées pour atteindre le cœur des forêts vierges, où vivent les derniers représentants de la race Jivaro, race barbare et primitive, qui, par des massages magiques, a l'habitude de réduire la tête de ses ennemis à la grosseur d'un poing.

Le conférencier obtint un grand et légitime succès, et la fête se termina par l'exécution de danses et de chants bretons, qui connurent toute la faveur d'un public enthousiaste, applaudissant chaleureusement le commandant Bernicot.

L'ARRIVÉE DU PAVILLON du Commandant BERNICOT à Périgueux le Lundi 28 Novembre

La Séance du Théâtre, selon l'Argus :

M. de Guébriant conta son voyage dans le Haut-Amazone — région particulièrement dangereuse — et l'auditoire suivit avec un intérêt passionné la narration simple, émouvante d'une exploration pleine de périls. Des projections d'une grosse valeur documentaire accompagnaient et illustraient brillamment cette conférence. Nous souhaitons à l'éminent conférencier, qui chargé de représenter la France à l'étranger le courage et la persévérance utiles à l'accomplissement de sa noble mission.

Chapellerie Moderne en tous Genres

Chapeaux de Dames
Parapluies
Vente et Réparations
Grand choix de Cravates

R. BOURDICHON

Rue du Temple — EYMET (Dordogne)



Le Barde CUEFF

Le Barde Cueff, dont nous donnons ci-dessus la photographie, sa très gracieuse compagne et sa délicieuse fillette Anaik évoquèrent avec bonheur par des chansons judicieusement choisies toute l'âme nostalgique et fière de la Bretagne, sa poésie, son esprit de famille, ses traditions. Des applaudissements ininterrompus remercièrent ces artistes pour l'interprétation irréprochable de leurs chants : une mention particulière à la petite Anaik, exquise poupée que ne troublaient point les feux de la rampe.

Puis la troupe Arvor-Périgord, richement costumée interpréta une série de danses bretonnes avec

l'aisance de bretons de vieille souche, miracle de la sympathie et du dévouement à la tâche qu'accomplit dans notre région l'aumônier des Bretons : l'abbé Mévellec.

Voilà comment les journaux du Périgord racontent les fêtes données à Bergerac et à Périgueux en l'honneur du Commandant Bernicot, à l'instigation des dirigeants de l'Union Bretonne :

Ont-ils assez dégagé et souligné la grandeur de l'effort fourni par une poignée de Bretons, qui malgré l'insuffisance des moyens dont ils disposaient, malgré la distance qui nuisait à leur collaboration, ont voulu que le hardi navigateur terminant sa course solitaire dans les eaux de Bergerac, ne regretta pas trop de n'être ni Anglais, ni Allemand, l'instant d'une parade qu'il se serait facilement payée dans les ports de Plymouth ou de Hambourg à renforts de cuirassés, de troupes et de fanfares ?

Nous ne le savons pas, et que nous importe ?

Ce qui est certain, c'est que le Commandant Bernicot, son *Annaita* et son glorieux pavillon ont suscité partout sur leur passage, une admiration respectueuse et inspiré aux municipalités de Bergerac et de Périgueux, aux représentants du gouvernement de l'une et l'autre ville, aux populations locales, et aux émigrés, des gestes de courtoise sympathie.

La Bretagne ne fut point absente de ces fêtes ; elle y était noblement représentée par le jeune explorateur Jean de Guébriant, de Saint Pol de Léon, Emile Cueff, Madame et Annaic, de Pont Aven.

Aussi bien c'était-elle, notre vieille Bretagne, qui était glorifiée dans l'audace et la maîtrise de ses hommes de mer.

Syndicat Corporatif Agricole des émigrés bretons DU PÉRIGORD-AGENAIS

Après maints tâtonnements, un groupe de paysans bretons émigrés de la région d'Eymet, Lauzun, Miramont, Seyches, se réunissaient, à la mairie de Miramont-de-Guyenne, pour fonder un Syndicat corporatif agricole. C'était, vous vous en souvenez, à la suite d'une entrevue entre M. de Guébriant, l'aumônier des Bretons, et nous-mêmes.

Le vice-président Rannou, de Bourgoynague, fut mandaté par le groupe pour annoncer cette naissance à Landerneau et demander à l'Office Central de guider ce nouveau né dans ses premiers pas et de lui apporter, au besoin, aide et assistance.

Le 27 juin, le Syndicat était légalement constitué et un dossier complet de demande d'affiliation était transmis à Landerneau.

Quelques mois passèrent pendant lesquels se fit un gros travail de négociation. Beaucoup de difficultés étaient à applanir : modifier les statuts à Landerneau, faire approuver ces modifications, consulter les groupements syndicaux de la région : l'Union Périgord-Limousin, la Fédération Tarnaise. Enfin, aux débuts d'Octobre, l'aumônier des Bretons pouvait transmettre à M. de Guébriant l'assentiment des uns et des autres pour un laps de temps raisonnable. Le Conseil d'Administration s'était déjà prononcé à Landerneau en faveur des émigrés au mois d'août. Il ne restait plus que la ratification de l'Assemblée générale qui fut donnée à Scaer, le 27 novembre, et signifiée, le jour même par un télégramme ainsi conçu :

A Guillou, Miramont.

Avons plaisir vous annoncer affiliation votre syndicat. — Quinze cents paysans syndiqués réunis Assemblée générale adressent à leurs compatriotes leur souvenir et leurs vœux.

DE GUÉBRIANT.

Et voilà ; à force d'attendre, tout était venu à point.

Maintenant que nous pouvons travailler utilement, c'est à vous, paysans bretons du Périgord-Agenais, de faire effort et de venir grossir notre nombre.

Votre devoir, comme votre intérêt, est d'être membre de ce Syndicat.

Groupez-vous par région de façon à bloquer vos commandes de toute nature et, principalement vos commandes d'engrais et de pommes de terre.

L'Office Central nous a déjà fourni le prix de quelques engrais ; je vous conseille d'en retenir au moins trois :

1° superphosphate	14	41 fr. 68 net
	16	45,84
	18	50

2° sulfate d'ammoniaque : prix de novembre 127,44

3° chlorure de potassium, — — 77,90

Pensez, dès aujourd'hui, à la quantité d'engrais qu'il vous faudra ce printemps. Pensez à la sèmençe de pommes de terre de façon à nous fixer le jour de notre prochaine réunion qui aura lieu le **8 JANVIER 1939, à 13 h. 30, A LA MAIRIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE.**

Retenez bien cette date et soyez fidèle au rendez-vous.

A. GUILLOU
Agriculteur.

Pierre BARGAIN-LOREC

MÉDECINE GÉNÉRALE, ACCOUCHEMENTS

12, Bd Maine-de-Biran, BERGERAC
au-dessus du Crédit Lyonnais

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Nous annonçons avec quelque retard — mais les nouvelles ne vont pas toujours vite à travers la colonie — le baptême, à Puymiclan, le 24 juillet, d'Aline-Jeanne-Renée Salaün, fille de René (Braspars) et d'Antoinette-Marie Blouet (Saint-Coulitz dans le Finistère) née le 23 juillet...

Marraine : Jeanne Salaün ;

Parrain : Alain Blouet.

* *

Josette Raphalen, fille d'Emmanuel, du Cloître-Pleyben et Marie Couzigou, de Locarn (Côtes-du-Nord) est née le 24 juin et baptisée le 3 juillet, à Gontaut.

MARIAGES

Le samedi 22 octobre, à Thénac, le Révérend-Père Franciscain Hervé Soyer) de Lannion, bénissait le mariage de son neveu Jean Soyer de Lannion, fils de Marc et de Anne-Marie Tasset, avec Andrée Jégar, fille d'Eugène et de Marie Le Franc, née à Saint-Théleau (Côtes-du-Nord).

Ce fut l'occasion pour l'éminent religieux, jusqu'à ces derniers temps encore supérieur d'un collège très florissant à Constantinople, de brosser devant les jeunes époux, un tableau remarquable des vertus qui font la force des foyers chrétiens et qui ont particu-

lièrement brillé dans les anciens des familles Jégar et Soyer.

Un cantique français à Saint-Anne et un cantique breton à Saint-Yves, marquèrent par ailleurs cette cérémonie.

GRAND MARIAGE

Le 19 Novembre, dans l'église de Monteton, se célébraient un double mariage :

Celui de François Derrien avec Perrine Gourtet, Finistériens, et celui de Jean Derrien avec Alda Siki, Italienne.

Pour recevoir et fêter ces jeunes époux, M. le curé de Monteton avait orné l'église avec beaucoup de soin et de goût, même la chaire, d'où les 163 invités, Bretons pour la plupart, espéraient entendre M. l'abbé Donniou. Hélas ! le curé de Grateloup n'eut pas le plaisir de répondre à cette attente, ni de chanter des cantiques bretons, comme c'était son désir. Son ministère le retint. A la même heure, il avait une sépulture. C'est donc M. le curé de Monteton qui dit la messe et bénit les mariages.

A midi, un vrai repas de noces fut servi aux 163 invités chez Mme Madec à Seyches. Ce repas fut agrémenté par de nombreuses chansons bretonnes et françaises.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux et un merci bien cordial à M. le curé.

* *

Le même jour, à Gontaut, Roger Pons a épousé Jeanne Jambes, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Ledan, du Cloître-Pleyben.

* *

A Hautevigne, Ferdinand Guégeard, fils de Jules et d'Azélie Diroit, originaire d'Ille-et-Vilaine, a épousé Louise Lucien Huguette Pien, d'Hautevigne.

* *

Par ailleurs, nous extrayons du *Courrier du Finistère* l'article suivant :

MARIAGE BIEN BRETON. — Samedi 12 novembre, avait lieu le mariage de M^{lle} Anne Bidon, de Plogon-nec et de M. Valeière, de la Croix Blanche (Lot-et-Garonne). Les cantiques bretons chantés au cours de la cérémonie auront sans doute rappelé à la charmante nouvelle mariée, les bonnes et joyeuses Retraites préparatoires à ses Communions solennelles. Leur souvenir demeura vivace dans son cœur fidèle, en quelque pays que l'envoie la Providence.

Que M. Valeière et sa famille nous excusent de n'avoir pas traduit pour eux ces couplets en langue celtique, si pleins de promesses pourtant et qui rendent si bien les meilleurs vœux que l'on puisse formuler en pareille circonstance.

M. Valeière et M^{lle} Hénaff, frère et cousine des jeunes époux, assuraient le service d'honneur. Ils recueillirent 30 francs pour les pauvres de l'Ecole chrétienne... Merci à tous et vœux sincères.

“ MORT DE SAINTE ”

« Notre regrettée mère, Annette Charetteur, veuve Paugam, de Guipavas, est décédée le 22 octobre, au Pachain, en Damazan. elle a eu une mort de martyr, mort très pieuse, qui nous a fait à tous, malgré notre peine, de séparation, une joie de la voir partir si saintement dans la prière, jusqu'à la dernière minute »

... Elle est décédée à deux heures de l'après-midi, ayant demandé à mourir à la même heure que Notre Seigneur Jésus-Christ, mais, elle a enduré une grande souffrance, sans pour cela se plaindre un instant. Elle se consolait de souffrir ici-bas, afin de gagner sa couronne dans l'éternité. Elle s'est éteinte à la longue, ne pouvant plus, depuis longtemps, ni manger, ni boire ».

L. P.

Avec Anne Charetteur, disparaît une représentante des vieilles familles patriarcales de Bretagne, venues en Gascogne pour l'édification des paroisses et la consolation du Clergé. M. l'Archiprêtre de Damazan, tenait cette admirable mère de dix enfants, en très haute estime, pour la façon dont elle savait occuper sa vie ; il fut toujours frappé de la façon dont elle envisageait la mort. A nous-mêmes, quand nous allâmes la voir à l'occasion du Pardon de Damazan, elle dit ces simples mots : j'ai demandé à Dieu, de mourir après avoir été à Lourdes encore une fois et après ce pardon que vous allez donner dans notre Paroisse. Il m'a exaucé. Je n'en ai plus pour longtemps, j'ai déjà arrangé toutes les affaires entre les enfants. Autant partir maintenant. La terre ne m'intéresse plus.

Oh ! comme elle est précieuse, selon le mot de la Sainte-Ecriture ; oh ! qu'elle est précieuse, devant Dieu, la mort des justes, la mort des saints.

COLIS INDIVIDUELS pour semences de Pommes de Terre

Les pommes de terre de semence ont baissé dans la proportion de 7 à 8 fr. par 100 kilogs au minimum. Néanmoins le Syndicat des Bretons du Périgord, malgré toutes les instances de quelques uns de ses membres persiste dans sa décision de ne point commander de wagon. Il conseille aux uns et aux autres de faire venir du Syndicat de Scaer (Finistère) leurs semences en colis individuels avec étiquette cousue, qui peuvent comporter jusqu'à 400 kilogs par personne. Dans une famille où le père et la mère vivent, le colis montera en deux lots jusqu'à 800 kilogs.

Nouveaux prix par 50 kilogs, mis en sac et sur wagon. Dickmuizen 31 fr. - Hollande 29 fr. - Ronde jeune 24 francs.

LES CÉRÉMONIES DE NOVEMBRE

Des cérémonies religieuses en treize centres de la colonie du Sud-Ouest ont fourni l'occasion à quelques deux cents familles de se souvenir de leurs morts un peu plus devant Dieu que par le passé. De ce fait il y a eu davantage de prières au bénéfice des âmes qui comptent sur les émigrés pour se pousser vers le Ciel, âmes trop souvent délaissées.

Il semblerait que le souci de maintenir les vivants dans une existence laborieuse, de faire face à la situation du moment soit tellement prédominant chez quelques bretons, qu'il n'y ait plus de place dans leurs préoccupations pour ceux là qui étant morts ne peuvent plus endurer ni la faim, ni le froid, ni la maladie, n'ont plus de besoins corporels et ne réclament plus une assistance immédiate.

Cette attitude matérialiste à l'égard des défunts donne à réfléchir.

Oui vraiment, un travail immense reste à faire pour relever les bretons dans leur foi première et pour remettre Dieu à la place qu'il devrait occuper dans leur estime, leur amour et leurs préoccupations.

En attendant qu'il ne soit accompli bien heureux les morts appartenant aux familles bretonnes qui ont conservé avec le Christ des relations régulières.

LE PARDON DE GUÉRIN

Dimanche 30 Octobre

Pardon d'essai pour un centre peu fréquenté jusqu'ici par l'aumônier, dans une région annonçant déjà l'Armagnac et les Landes.

La fête de Guérin a connu un certain succès. Les commissaires de quartier s'étaient bien appliqués à leur tâche tant pour l'invitation aux offices que pour la préparation du banquet, car banquet il y eut sur le modèle de celui de Damazan.

La proximité de la fête de la Toussaint fit évoquer d'instinct pendant la cérémonie de l'après-midi le souvenir des disparus, des défunts. Déjà le matin plusieurs avaient communiqué à leur intention.

Monsieur l'abbé Lorenzo, de naissance italienne, adjoint à Monsieur le curé de Guérin, fut très frappé tout au cours de la journée de l'union et de la cordialité qui semblaient régner dans les relations entre Bretons. Il nous fit part de cette observation surtout à l'issue du banquet où vraiment les émigrés parlèrent de leur pays et le chantèrent comme s'ils l'avaient quitté la veille.

Puissent les Bretons, autour de Guérin garder toujours ce bon esprit et revenir plus nombreux que jamais l'an prochain prier Sainte-Anne et tous les Saints de Bretagne.

LA GAULOISE
LA LIQUEUR CENTENAIRE PÉRIGUEUX

PARDON DE BONNE ANNÉE A SEYCHES

C'est le quatrième de la série. Nous sommes persuadés que les bretons de la région y viendront encore aussi nombreux que par le passé.

Voici l'ordre de la cérémonie :

7 h. 1/2, Messe de Communion.

10 h. 1/2, Grand'Messe, allocution bretonne par

Monsieur l'abbé Donniou, curé de Grateloup, cantiques bretons.

2 h. 1/2, Vêpres, allocution française par Monsieur le Supérieur du Grand Séminaire d'Agen.

Bénédictio du Saint-Sacrement.

4 heures, Réunion des Bretons au Patronage.

*
**

Que les Bretons profitent de cette fête pour remercier Dieu des grâces reçues en 1938 et se mettre sous sa protection pour l'année 1939.

T. S. F. — RADIO-PHONO — PICK-UP

Dépannage Radio
par

Technicien Diplômé

Membre honoraire de
l'UNION BRETONNE

H. LAMEYRE

Agent général des marques PHILCO et PATHÉ

1 et 3, Rue Berthe-Bonaventure - PÉRIGUEUX

Téléphone 151 — Regis. du Com. 9.420

ADMINISTRATION DU BULLETIN

EN PÉRIGORD. — Cotisations perçues en Novembre :

Centre de Périgueux. — Le Paleg, Blanchard et Sarlandi, Périgueux ; — Le Gall, à La-Chapelle-Gongaquet ; — J. Bonaventure, à Cornille ; — Brieux, à Sarliac ; — Kernoa, à Annesse-et-Beaulieu ; — Le Pemp, à Léguilhac ; — Dagorn, à Puy-de-Fourches ; — Guégueniat, à Chalagnac ; — Denmat, à Agonac ; — Legendre, à Eyvirat ; — Hascoët, à Trélissac.

DIVERS

Philippe, à Nanteuil ; — Guicher et Cellier, à Sarlat ; — Collic et Cadalen, à Saint-Pierre-d'Eyraud ; — Penvenn et Guichaoua, à Neuvic ; — Le Coz, Le Toux, Canévet et Inizan, à Saint-Astier ; — Brulon, à Saint-Aubin-d'Eymet ; — Le Du, à Coutures.

EN AGENAIS :

Centre de Léognan. — Morvan, Louarn, Prigent, Godec, à la Moute ; — Godec, à Jambéau ; — Gourtay, Lebas, Mouchaut, Le Rest, Bourbasquet, Kergoat.

Centre de Guérin. — Auffret, à Poussignac ; — Gallic, Cazaubon, Fitamant, Lepage, à Guérin ; — Kaloneg et Nerzic, à Argenton ; — Lezinvin, Johiannic, Goacolo et Dréau, à Cocumout.

Centre de Gontaut. — Raphalen père, Raphalen Yves, Raphalen Jean, Segueineau, à Gontaut ; — Louvel et Salaün, à Saint-Pierre ; — Yaouank et Cariou, à Agmée ; — Coriou, Salaün et Le Borgne, à Puymiclan.

DIVERS

Breton à Born ; — Blouet, à Escassefort ; — Gauthier, à Casteljaloux ; — Douvillers, à Pardaillan ; — Breton, à Beaumont-de-Lomagne.

Union Bretonne

Cotisations perçues en Novembre-Décembre :

1° A titre de Syndicat des Bretons du Périgord, Lalande, à Pressac ; — Guéguéniat, à Chalagnac ; — Inizan, à Saint-Astier ; — Le Pemp, à Léguillac ; — Legendre, à Evirat ; — Hascoet, à Trélissac.

A titre d'Union Bretonne :

Le Paleg et Sarlandi, à Périgueux.

Centre de Gontaut. — Séguineau, Jacq et Raphaël, à Gontaut.

DIVERS

Breton, à Born-de-Villeréal ; — Abbé Donniou, à Grateloup ; — Lebas et Godec, à Lé vignac ; — Le Moigne, à Douglon.

16 cotisations.....

CHIFFRES COMPARÉS

De janvier 1937 à décembre 1937, il avait été recueilli 4000 francs pour le Bulletin des bretons ;

De janvier 1938 à décembre 1938, les cotisations ont donné 4400 francs.

De cela, il résulte que le 1/3 à peu près des lecteurs paient leur journal.

En 1937, les cotisations à l'Union Bretonne et au Syndicat avaient fourni à l'œuvre de l'émigration, 1990 francs.

En 1938, l'on peut les évaluer à 2200 francs. A peu près le 1/6 des familles bretonnes contribuent à solder les frais généraux de l'œuvre.

Il faut conclure de là, que dans l'emble, les familles ne se découvrent aucune obligation devant l'effort à donner ou plutôt que l'aumonier des Bretons ne sait pas demander cet effort... Et oui ! Pourquoi pas ?

Tout le monde n'est pas Pierre l'Hermite.



RÉGIME DE L'OBLIGATION EN AGRICULTURE

Décret relatif à la formation professionnelle agricole

(Journal Officiel du 26 Juin 1938)

(Rectifications apportées par le J. O.
du 24 Juillet 1938)

EXTRAITS

ARTICLE PREMIER. — En vue d'assurer la formation professionnelle des jeunes gens, garçons et filles, qui se destinent à l'agriculture, et en conformité avec les dispositions prévues par le décret du 24 Mai 1938 relatif à l'orientation et à la formation professionnelles, l'enseignement postcolaire agricole et l'enseignement agricole ménager postcolaire institués par la loi du 2 août 1918 sur l'organisation de l'enseignement professionnel public de l'agriculture ont **un caractère obligatoire**, dans les conditions prévues par la 2^{me} partie du § 1^{er} de l'Art. 4 de la loi du 28 Mars 1882.

Afin d'adapter cet enseignement aux besoins locaux de l'agriculture, l'obligation de l'organiser sera prononcée par décret rendu sur proposition du ministre de l'Agriculture pour chaque département après avis du Conseil général et de la Chambre départementale de l'Agriculture.

N. B. — Loi du 28 Mars 1882 : Art 4.

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans familles par le **père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie**. — Notez encore que la loi du 13 août 1936 a prolongé l'obligation de scolarité jusqu'à 14 ans révolus.

ART. 2. — L'article 20 de la loi du 2 août 1918 est complété ainsi qu'il suit :

« L'enseignement postcolaire professionnel agricole a pour objet d'assurer la formation professionnelle des jeunes gens occupés à des travaux agricoles. »

« Cette formation comporte, pour les jeunes gens de **14 à 17 ans** qui se destinent à l'agriculture, un complément de culture générale et une éducation professionnelle agricole pratique et théorique. »

Le reste de l'article sans changement ».

ART. 3. — L'article 21 de la loi du 2 Août 1918 est remplacé par le texte suivant :

« L'enseignement postcolaire professionnel agricole est donné par les maîtres désignés à l'article 22, **pendant trois ans au moins**, à raison de **120 heures au moins chaque année**, réparties entre les divers mois, selon les besoins de chaque région, par les soins de la commission départementale d'agriculture prévue à l'article 23. »

« Il comprend des cours, démonstrations, applications, visites d'exploitations et d'établissements agricoles ainsi que des travaux pratiques agricoles et artisanaux.

« Il a pour sanction obligatoire le certificat d'études agricoles. »

*
**

Ce nouveau décret est la meilleure approbation de la formule d'apprentissage agricole, lancée par M. l'abbé GRANEREAU, Directeur de la Maison familiale de Lauzun, et pronée par son Excellence Monseigneur FELTIN, Archevêque de Bordeaux, dans une autre Maison qui s'ouvre près de Bazas en Gironde.

Bureau de Placement

On offre à Auriac, entre Thenon et Montignac, une métairie bien située, logement confortable pouvant nourrir 6 bêtes à cornes, libre le 15 août 1939.

— Une autre pouvant occuper 3 personnes, à Nanteuil près Thiviers.

*
**

On offre de réunir pour un seul termage deux métairies à Biras, pouvant donner 170 sacs de blé ; chaque métairie comporte 20 hectares de terre de labours, 5 hectares de pré, un hectare 1/2 de vigne, pas de plantation de tabac ; propriété libre au 15 Août 1938.

Prix à débattre

*
**

On demande des fermiers pour une propriété de 22 hectares libre en Septembre 1939, située à 5 kilomètres de Ribérac.

— Pour une propriété sise à Biras, pouvant produire 100 sacs de blé, libre au 15 août 1939.

*
**

On demande des bucherons pour l'hiver en Lot-et-Garonne, et deux ménages de domestiques agricoles pour la Dordogne.

Charles LOREC

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

52, Avén. Victor-Hugo

BERGERAC

Téléphone **0.77**

« Les chevaux bretons à l'honneur »

EN GASCOGNE

Nous ne croyons pas inutile de publier la liste des lauréats du concours de chevaux de Miramont-de-Guyenne le 16 août dernier. Elle met trop en évidence la place importante prise par le cheval breton dans la vie économique du pays.

1^o JUMENTS SUITÉES

1^{er} prix, Bourre, à Puymiclan, 600 fr. — 3^e prix, Bourre, à Puymiclan, 400 fr. — 4^e prix, Bleogat, à Saint-Avit, 400 fr. — 6^e prix, Vern Yves, à Cambes, 300 fr. — 8^e prix, Morvan, à Seyches, 200 fr. — 9^e prix, Jacq, à Saint-Pierre-de-Nogaret. — 10^e prix, Poudoulec, à Saint-Colomb-de-Lauzun, 125 fr. — 11^e prix, Nédelec, à Cambes, 125 fr. — 14^e prix, Louboutin, à Montignac, 100 fr. — 18^e prix, Derrien, à Seyches, 100 fr. — 19^e prix, Le Lay, à Cambes, 75 fr. — 20^e prix, Diraison, à Brugnac, 75 fr. — 21^e prix, Le Coz, à La Chapelle, 75 fr. — 22^e prix, Cadiou, à Cambes, 75 fr. 23^e prix, Le Naour, à Peyrières, 75 fr.

2^o JUMENTS SAILLIES

1^{er} Prix, Morvan Saint-Pierre, 200 fr. — 2^e prix, Norvez Lévignac, 200 fr. — 4^e prix, Morvan Lévignac, 200 fr. — 7^e prix, Floc'hlay Escassefort, 125 fr. — 8^e prix, Floc'hlay Puymiclan, 125 fr. — 11^e prix, Mor-

van Yves, à Seyches, 125 fr. — 12^e prix, Picart, à Seyches, 100 fr. — 14^e prix, Morvan Yves, à Seyches, 100 fr. — Jacq, à Saint-Pierre, 75 fr. — Floc'hlay Escassefort, 75 fr. — Salaün, Saint Pierre, 50 fr.

POULICHES nées en 1935

2^e prix, Vern, à Saint-Avit, 400 fr. — 4^e prix, Floc'hlay, à Escassefort, 300 fr. — 6^e prix, Blouet, à Seyches, 200 fr.

POULAINS nés en 1936

1^{er} prix, Floc'hlay, à Puymiclan, 150 fr. — 2^e prix, Jacq, à Saint-Pierre-de-N., 125 fr. — 3^e prix, Bleogat, à Saint-Avit, 100 fr. — 4^e prix, Morvan, à Seyches, 100 fr. — 6^e prix, Nédelec, à Cambes, 75 fr. — 7^e prix, Diraison, à Brugnac, 75 fr. — 9^e prix, Gadai, à Mauvezin, 50 fr.

POULAINS nés en 1937

1^{er} prix, Cadiou, à Puymiclan, 200 fr. — 2^e prix, Morvan, à Seyches, 175 fr. — 5^e prix, Guern, à Monteton, 75 fr. — 6^e prix, Morvan, à Cambes, 75 fr. — 8^e prix, Vern, à Cambes, 75 fr. — 9^e prix, Diraison, à Brugnac, 75 fr. — 10^e prix, Vern, à Saint-Avit, 75 fr. — 14^e prix, Bleogat, à Saint-Avit, 50 fr.

DISTINCTION

Le 11 Novembre à Trélissac, M. ROULLEAU, Président des Anciens Combattants de la Section, a remis la médaille militaire à M. Joseph Le Meur, habitant la Jarthe, né à Plonévez-du-Faou (Finistère), soldat de la classe 15, blessé en 1918 au 8^e zouaves, 1^{re} division volante (marocains) dans un ravin devant Soissons.

Toutes nos félicitations.

“ AU PROGRÈS ”

Tissus

Chemiserie

Layette

Ameublement

RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET RUE PUYANZEAU, PÉRIGUEUX

Réunion de jeunesse Bretonne

le Dimanche 20 Novembre, à Périgueux

Quinze présences.

Le tir se fait plus acharné, le chant devient plus vigoureux. L'organisation fait un pas en avant par la création d'un Comité ainsi composé :

Président : Grégoire Allain, de Breuilh-de-Vergt.

Vice-Président : Jean-Émile Cloarec, de Trélissac.

Secrétaire-Trésorier : Jean Puech, de Penhars.

M. Lorec, de Bergerac, Président de l'Union Bretonne du Sud-Ouest, est venu nous saluer, et jeter un défi au plus fort d'entre nous au tir à la carabine.

La revanche aura lieu à la **prochaine réunion, le Dimanche 8 Janvier, à 2 h. 1/2.**

Que tous soient là.

Le Secrétaire de Séance.

LE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

Un décret-loi sur le bien de famille insaisissable a été promulgué, le 14 Juin 1938, pour adapter aux conditions économiques nouvelles la loi du 12 Juillet 1909 et réaliser en même temps certaines réformes dont l'expérience avait prouvé la nécessité.

La valeur maxima du bien est portée de 40.000 à 120.000 francs, tout en maintenant à 50.000 francs l'exemption des droits de mutation par décès prévue en faveur des ayants-droit du propriétaire d'un tel bien de famille.

D'autre part, au lieu de se composer obligatoirement d'une maison, ou d'une maison avec des terres attenantes, le bien de famille pourra désormais être continué avec des terres de culture seulement, exploitées par la famille.

Cette réforme permettra certainement une large extension du champ d'application de la loi qui, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, paraissait quelque peu dédaignée de ceux en faveur de qui elle avait été faite.

En ce qui concerne les immeubles formant une exploitation agricole d'une valeur inférieure à 200.000 fr., l'indivision désormais donc peut-être maintenue, malgré l'opposition d'un co-propriétaire ou de ses ayant droit ; l'indivision peut s'étendre au matériel, à l'outillage et au cheptel, à condition que la valeur totale ne dépasse pas le quart de la valeur du ou des immeubles formant l'exploitation.

(A suivre).

DERNIÈRE HEURE

Les Bretons de Bordeaux se sont réunis le Dimanche 11 Décembre pour un repas tout à fait fraternel où, dans une atmosphère de solide gaité, ils ont écouté leur président, C. Brossier, l'abbé Mévellec, Aumônier des Bretons, le président du Terroir à Bordeaux, M. Grindorge, président des Bretons de Toulouse, M. Garma, capitaine de frégate, et M. Lopez, secrétaire des Bretons de Marmande, exalter la Bretagne dans le charme de ses paysages et la valeur de ses traditions, et proclamer la nécessité pour les émigrés de travailler au développement de leur culture bretonne.

Souscrivez une ASSURANCE VIE à

la plus puissante mutuelle vie du continent européen

LA

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

Entreprise privée régie par la loi du 17 mars 1905

SÉCURITÉ : Garanties : 4 milliards 221 millions de fr. français.

MUTUALITÉ PURE : Bénéfices de l'exercice 1936 : 112 millions de fr. français, revenant intégralement aux assurés.

Les résultats ci-dessus à fin 1936, sont relatifs à l'ensemble des pays où opère la Société ; étant destinés à servir en France d'élément d'appréciation, ils sont exprimés en fr. français par conversion des différentes monnaies.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A

M. P. de MAGONDEAU, Inspecteur

6, rue Denis-Papin, à PÉRIGUEUX — Télép. : 2-39

CORSETS-CEINTURE — BAS A VARICES

M^{me} LABERDOLIVE

17, Rue Taillefer, 17

◆ (Face à la Maison ARDILLIER) ◆

PÉRIGUEUX

Chaussures Tél. 917

Michard - Ardillier

4, Cours Montaigne

PÉRIGUEUX

Succursale à SARLAT

Le Gérant : F.-M. MÉVELLEC.

Imprimerie Périgourdine - 19, Place Francheville, PÉRIGUEUX

HOTEL DE LA BOULE D'OR
8 et 10, Place Francheville
PÉRIGUEUX

DEJEAN, Propriétaire
Téléphone : 8.78

A. DONY — 2
COUTS REGION

VÊTEMENTS
Hommes, Dames, Enfants
CHEMISERIE - BONNETERIE

Quincaillerie des 4-Chemins
OUTILLAGE-MÉNAGE

R. SEGONZAC
6, Rue des Mobiles
PÉRIGUEUX

PORCELAINES - CRISTAUX
P. DEMON
13, Rue de la République
LOCATION
pour Noces et Banquets

Maison Roger PAIN
10, Place de la Mairie

Spécialité d'articles de ménage
et appareils de chauffage

Maison ARDILLIER
18, Rue Taillefer, 18

SUCCURSALES A :
Thiviers et Ribérac
Chaussures pour Hommes
— Dames et Enfants

GRAND CHOIX
PRIX MODÉRÉS

SEMENCES DE CHOIX
Graines Potagères
Fourragères
d'Arbres et de Fleurs

MARC PERRIER O.
9, Place de la Clautre - PÉRIGUEUX

LIBRAIRIE PAPETERIE de la POSTE
A. LISET
12, Rue Gambetta - PÉRIGUEUX
- Téléphone : 812 -
LA MAISON DU STYLO

LIBRAIRIE
PAPETERIE
FÉNELON
R. DOMÈGE
17, Place Bugeaud
PÉRIGUEUX

LES
Meilleurs Remèdes
SE TROUVENT
à la

Pharmacie M. HOMERY
Aux Quatre-Chemins

MAISON BRETONNE
Garage de la Cité

M. SEULE
Réparations toutes Marques
CHEMISERIE - CHAPELLERIE - BONNETERIE

«AUX ÉLÉGANTS»
Maison ELBAUM
7, Cours Montaigne - PÉRIGUEUX
Téléphone 6.74